

Service de Presse

Rennes, Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34

[@Rennes_presse](https://twitter.com/Rennes_presse)

Jeudi 2 août 2018

Fortes chaleurs à Rennes : des salles rafraîchies à disposition des plus fragiles

Des températures élevées sont attendues à partir du vendredi 3 août 2018 à Rennes, mais ne dépasseront pas les seuils prévus pour le déclenchement du plan canicule. La Ville de Rennes a pris, cependant, l'initiative d'ouvrir des salles rafraîchies dans ses équipements publics afin de permettre aux personnes les plus sensibles à la chaleur de se reposer. Pour rappel, ces personnes peuvent également s'inscrire sur un registre nominatif.

Dix lieux ouverts à travers la ville

À compter du vendredi 3 août 2018, dix équipements seront ouverts pour accueillir les plus fragiles dans un cadre permettant de faire face à la canicule : lieux frais, mise à disposition d'eau, informations, ...

- Le Centre local d'information et de coordination (Clic) de Rennes, 3 rue Georges Dottin.

Ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h.

Tel : 02.23.62.21.40

- Les Champs Libres, 10 cours des Alliés.

Ouvert du mardi au samedi de 13 h à 19 h et du samedi au dimanche de 14 h à 19 h

Tel : 02.23.40.66.00

- La Direction de quartier Sud-Ouest (mairie de quartier Bréquigny Sud Gare), 1 place de la Communauté.

Ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h, fermé le jeudi matin.

Tel : 02.23.62.21 56

- L'espace social commun (ESC) Villejean, 42 cours John Fitzgerald Kennedy.

Ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h, fermé le jeudi matin.

Tel : 02.23.46.85.10

Les EHPAD gérés par le CCAS seront également ouverts tous les jours, y compris le samedi et le dimanche, de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h. En raison d'une jauge plus réduite, il est conseillé d'appeler la structure concernée en amont.

- Léon-Grimault, 1 rue Pré-de-bris
Tel : 02.99.59.35.47
- Le Gast, 4 rue Alexandre Lefas
Tel : 02.99.63.10.95
- Champs Manceaux, 2a, rue Jean Coquelin
Tel : 02.99.22.24.90
- Cleunay, 70 rue Ferdinand de Lesseps
Tel : 02.99.65.25.30
- Gaëtan-Hervé, 36 boulevard Oscar Leroux
Tel : 02.23.30.02.25
- Raymond-Thomas, 10 avenue Winston Churchill
Tel : 02.23.46.44.10

NB : l'EHPAD du Colombier, touché récemment par un incendie, n'est pas en capacité d'intégrer le dispositif.

Recensement des personnes âgées isolées

La Ville de Rennes met en place un registre nominatif des personnes âgées et handicapées de sa commune vivant à domicile.

L'inscription sur le registre est gratuite, confidentielle et facultative : il s'agit d'une mesure préventive, recommandée par les autorités sanitaires pour les personnes seules, résidant à leur domicile, qu'elles soient :

- âgées de 65 ans et plus,
- âgées de plus de 60 ans et reconnues inaptes au travail,
- adultes handicapés.

En cas de canicule et de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence, ce registre pourra être communiqué au Préfet qui coordonnera les interventions des services sanitaires et sociaux. Les personnes inscrites pourront également être appelées par les services du CCAS afin de les sensibiliser aux bonnes pratiques contre la canicule et les informer de l'ouverture des équipements publics.

Comment s'inscrire ?

- soit par courrier adressé à :
Madame La Maire,
Service recensement des personnes isolées,
Hôtel de ville - BP 3126 – 35031 Rennes Cedex,

-
- soit par courriel : clie@ccasrennes.fr
 - soit par téléphone au 02.23.62.21.40.

Le représentant légal de la personne ou un tiers (médecin, travailleur social, voisin, ami...) peut également faire une demande individuelle à condition de la formuler par écrit.

À noter : l'inscription sur ce registre reste facultative. La Ville de Rennes n'a mandaté personne pour démarcher par téléphone. À savoir, cette inscription n'entraîne pas de visites systématiques à domicile.

Quelques conseils en cas de fortes chaleurs

Des gestes simples permettent d'éviter la déshydratation et les coups de chaleur :

- boire régulièrement ;
- se rafraîchir en se mouillant la peau, manger en quantité suffisante, privilégier une alimentation froide et riche en eau, éviter de boire de l'alcool ;
- éviter les efforts physiques et les sorties aux heures les plus chaudes, passer plusieurs heures par jour dans un lieu frais (bibliothèque, cinéma, supermarché, ...)
- maintenir son logement au frais (fermer rideaux, volets et fenêtres durant la journée, ouvrir le soir ou la nuit s'il fait plus frais) ;
- appeler le médecin en cas de fièvre, de diarrhées, de vomissements, de maux de tête ou de fatigue ou de somnolence ;
- donner régulièrement des nouvelles à ses proches.

Il est recommandé de prendre régulièrement des nouvelles de ses voisins ou amis âgés, d'organiser leur soutien et de leur prodiguer des conseils.